

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
 M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	(— d' —)

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Turcs ont soumis aux Alliés leurs contre-propositions de paix. — La propagande pangermaniste: un document édifiant. — Les communistes au secours de l'Allemagne.

Nous avons indiqué quel désir éprouvaient les Turcs de reprendre avec les Alliés les négociations interrompues à Lausanne.

De fait, les contre-propositions turques ont été remises dès le 9, aux hauts-commissaires alliés à Constantinople.

Autant qu'on puisse s'en rendre compte, le nouveau « plan » d'Angora comporterait deux moments :

a) d'abord on réglerait les clauses territoriales, politiques et judiciaires, c'est-à-dire celles qui consacrent les importantes concessions des Alliés à la Turquie ;

b) quant aux clauses économiques et financières, celles qui sauvegardent les intérêts alliés, elles seraient disjointes et feraient l'objet, après la signature de la paix, de négociations particulières.

En d'autres termes, les Turcs acceptent, à de légères modifications près, les clauses territoriales qui figureraient dans le projet interallié de Lausanne. Notons que c'est sur ce point que les pays occidentaux ont consenti aux plus grands sacrifices.

Ainsi, Angora entend commencer par réaliser les concessions des alliés, quitte à les oublier par la suite, quand sonnera l'heure des compensations normales.

Ces compensations seraient de l'ordre financier et économique : Angora entend les éviter.

C'est ainsi que les Turcs voudraient biffer du traité toutes les stipulations relatives aux engagements de la Turquie à compléter les gages de la Dette ; ils voudraient, ni plus ni moins, supprimer toutes les garanties qui protègent les intérêts étrangers en Turquie.

Enfin le gouvernement d'Angora suggère d'ajourner, jusqu'après la paix, les négociations relatives aux clauses économiques, c'est-à-dire aux biens, aux contrats, aux concessions, aux dettes, à la propriété industrielle, etc.

Voilà le plan turc. Constatons qu'il est très habile et ne tend à rien moins qu'à obtenir des Alliés encore et toujours des sacrifices.

Comment sera-t-il accueilli ? Nous avons dit que le gouvernement français était prêt en principe à souscrire d'avance aux exigences turques.

Ceci est regrettable : alors qu'ils signent un traité de paix, les gouvernements européens ne peuvent se désintéresser des droits appartenant à leurs nationaux.

La France paraît oublier ces droits.

Heureusement pour nous, l'Angleterre se refuse à envisager la disjonction réclamée par les Turcs et qui ôterait des mains des Alliés les dernières armes qui leur restent : elle ne veut pas s'exposer à se trouver sans défense devant une intransigence renouvelée des Turcs qui exigeraient de nouveaux sacrifices.

Ce faisant — il faut le reconnaître — la Grande-Bretagne protège mieux que nous-mêmes nos intérêts orientaux.

Le nationalisme allemand ne désarme pas.

L'affaire de la Ruhr est un excellent prétexte à la propagande intérieure : c'est une occasion de premier ordre pour tenter de galvaniser les énergies pangermanistes.

Il est d'ailleurs de rares esprits qui voient le danger et s'efforcent d'enrayer les effets de cette apologétique nationaliste.

Dans son journal *Die Welt am Montag*, M. von Gerlach continue à combattre contre la folie guerrière des nationalistes allemands. Et il publie en le qualifiant de « démente pure » le texte d'une circulaire en date de 15 février, émise par le « Groupe de propagande patriotique », section de Hambourg-Anhalt.

Voici ce texte... édifiant :

Ce n'est que par la force que pourra être résolue et que sera résolue la question de la propriété du bassin de la Ruhr. Ce sont les armes seules qui décideront. Des armes, il y en a encore. On en fabriquera d'autres de nouvelles, on en enverra ; l'Allemagne n'est pas encore perdue.

Nous recevons d'Angleterre des armes et des munitions. De source absolument sûre, nous apprenons que la Russie, fiévreusement, fait des préparatifs militaires ; il est probable qu'incessamment elle va tomber sur la Pologne.

Il est clair que de nouveau l'Angleterre a besoin absolument d'une Allemagne libre et forte, d'une Allemagne qui préférera sacrifier encore une fois un million de ses fils les plus chers et les meilleurs dans une lutte de délivrance, d'une Allemagne qui préférera voir transformée en une région désertique de riches contrées plutôt que de laisser mourir de faim et de misère 20 millions d'habitants.

Le signal peut être donné à tout moment. Mais gardons-nous d'une imprudence, n'agissons pas trop tôt pour ne pas gêner les plans de notre gouvernement. Du calme ! De la réflexion ! Le moment peut venir aussi où il ne faudra pas perdre une minute ! Aussi tôt que l'Angleterre retirera ses troupes du Rhin pour les soustraire à l'encerclement français, le moment sera venu. Il s'agira alors d'être prêt, car nous sommes sûrs que ce sera le signal de l'action. Que chacun soit à son poste.

On peut juger par ce document du degré de violence de la campagne menée contre la France : si elle ne doit pas nous alarmer outre mesure, elle appelle néanmoins de notre part des précautions et une étroite surveillance du désarmement.

Car cette propagande porte ses fruits douloureux : tel l'assassinat, près de Recklinghausen, de deux Français.

Un tel meurtre appelle, non seulement les plus énergiques sanctions mais, au besoin, des représailles : c'est en frappant dur que la France évitera le retour de pareilles effusions de sang.

Ce n'est pas seulement en Allemagne que la propagande pangermaniste est menée avec frénésie, mais aussi à l'étranger.

Aujourd'hui, comme il s'agit avant tout d'enrayer l'action de la France dans la Ruhr, ce sont les troupes communistes que Berlin fait donner avec l'appui de Moscou.

Nous avons eu naguère l'offensive ratée de la Fédération communiste du sous-sol.

Mais les agents du roi de Prusse ne se découragent pas : la France et la Belgique, qui a commis le crime d'être à nos côtés dans la Ruhr, sont soumises à une propagande effrénée et toutes les feuilles communistes, pro-allemandes, multiplient les appels à l'insurrection.

Ainsi l'*Humanité* cherche à provoquer la révolte chez les jeunes soldats qui vont être maintenus quelques semaines sous les drapeaux. Pour les mieux exciter, l'*Humanité* leur explique docilement que nos soldats montent la garde dans la Ruhr pour les beaux yeux du Comité des Foyers, etc.

Par ailleurs, les communistes tentent de ranimer la grève des mineurs dans le bassin de la Loire ; ils cherchent également si, au Havre, on ne pourrait pas déclencher une bonne petite grève.

Tout cela est odieux, franchement odieux !

La France n'a-t-elle pas assez de ruines pour tenter d'en réaliser de nouvelles ?

La France n'a-t-elle pas assez souffert de l'invasion allemande pour vouloir la livrer une fois encore à la barbarie pangermaniste ?

La France n'a-t-elle pas perdu assez de sang pour essayer de la plonger dans la guerre civile ?

Les communistes n'en ont souci : à la soldé de Berlin, ils veulent sauver « la pauvre Allemagne ».

Et puis, ne sont-ils pas des sadiques de la destruction, de la violence ?

La France saura se défendre ! M. D.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

L'accord Gotley-Payot

L'agence Reuter apprend que le gouvernement britannique a notifié à l'Allemagne l'accord franco-anglais concernant l'usage par les Français des chemins de fer de la zone britannique de Rhénanie. Ce n'est pas un accord formel et signé, mais un arrangement pratique auquel sont parvenus les généraux français et anglais.

Saboteur tué par une sentinelle

A Lothringhausen, une sentinelle de faction sur la voie ferrée a tiré sur un groupe de trois individus semblant animés de mauvaises intentions et qui n'avaient pas répondu aux sommations légales.

L'un d'eux a été tué ; un autre blessé.

Les Allemands assassinent

On a découvert sur la route de Buer, près de Rutilinghausen le corps d'un sous-lieutenant du 17^e bataillon de chasseurs à pied, nommé Coltoin et celui d'un agent technique des chemins de fer, M. Joly.

Ces deux Français ont été lâchement assassinés. Le maire, le chef de la police et deux notables, ont été arrêtés ; les cinémas et les cafés sont fermés. Des mesures rigoureuses vont être prises si les coupables ne sont pas arrêtés.

Après l'attentat

Les gendarmes français ont arrêté les deux Allemands coupables d'avoir assassiné le lieutenant Coltoin et M. Joly. Mais au moment où les deux assassins allaient être amenés en prison, ils échappèrent aux gendarmes et tentèrent de s'enfuir. Les gendarmes firent feu et les abattirent. La foule s'ameuta contre les gendarmes. Les soldats du poste de police voulurent disperser la foule. Celle-ci devenant menaçante, les soldats firent feu et tuèrent 5 Allemands. La foule se dispersa.

Les derniers prisonniers français quittent la Russie

La commission polonaise de rapatriement vient de faire partir de la Russie soviétique pour la France trente-sept familles françaises qui avaient été internées dans différents camps de concentration. Ces personnes forment le dernier groupe de citoyens français qui restaient encore en Russie.

Seuls en mer

Par suite du mauvais temps, les deux gardiens du phare de Barges isolés de 4 kilomètres en mer, sont restés cinquante-quatre jours sans communications avec la terre, fait sans précédent.

Poursuites contre l'« Humanité »

Le ministre de la guerre a porté plainte contre le journal *l'Humanité* en raison des articles parus dans ce journal tendant à saper la confiance du pays, à entamer le moral des troupes et à favoriser la résistance des populations de la Ruhr contre la France.

CHRONIQUE LOCALE

INCOMPATIBILITÉS !

On reparle des incompatibilités parlementaires ! Cette question a fait l'objet d'une nouvelle proposition de loi qui a été soumise à la Commission sénatoriale de législation civile et criminelle, proposition de loi qui, évidemment, sera déposée sur le bureau de la Chambre et du Sénat.

Que dit cette proposition de loi ? Elle dit que toutes les fonctions publiques sont incompatibles avec le mandat législatif et elle établit une incompatibilité entre les fonctions de directeur, d'administrateur, d'avocat-conseil des Sociétés ou entreprises liées par un contrat permanent avec l'Etat.

C'est un joli projet. Sénateurs et députés ne pourront pas refuser de le voter. Ils feront ainsi un beau geste, mais ce ne sera qu'un geste !

Car, dans la proposition de loi, il y a une légère échappatoire qui permet aux parlementaires de voter la proposition et de... rester quand même directeurs, administrateurs, avocats-conseils des Sociétés, etc.

Dans la proposition, il est dit : « Tous les directeurs, administrateurs ou gérants responsables des entreprises, seront poursuivis correctionnellement au cas où dans les publications, tracts, affiches, quelconques publiées dans l'intérêt desdites entreprises, « le nom d'un sénateur ou d'un député sera suivi de la mention de sa qualité de parlementaire. »

Et voilà l'échappatoire, et voilà, passez-nous l'expression, la roubardise cousue de fil blanc.

Un parlementaire n'a pas le droit de faire partie d'un conseil d'administration de Société, mais il pourra

en faire partie s'il ne laisse pas primer à la suite de son nom, sa qualité de député ou de sénateur !

Comme il eut été à notre avis, plus simple et plus moral de dire : « Aucun parlementaire ne peut faire partie du conseil d'administration d'une Société financière, commerciale quelconque. Un parlementaire, durant la durée de son mandat, ne doit s'occuper que des affaires de ses commettants. »

Cela, ce serait trop brutal, parce que trop honnête : il y aurait trop de parlementaires qui seraient lésés dans leurs intérêts. Car, nul ne peut l'ignorer, nombreux sont les parlementaires qui ne recherchent un mandat que pour faire des affaires, les leurs et non pas celles du public !

Aussi bien, ce n'est pas la première fois que pareille proposition a été déposée, voire même votée : les choses sont toujours restées en l'état, c'est-à-dire, les parlementaires ont toujours continué à profiter de leur qualité pour se créer des rentes en prêtant leur nom aux Sociétés financières, commerciales qui ont besoin de « paravent » pour mieux écouler leur marchandise !

Il y en a pour longtemps avant qu'il en soit autrement. Il faudrait que les mœurs politiques changassent, que les parlementaires ne fussent choisis que parmi les citoyens les plus désintéressés, les moins ambitieux. Et ça, ce n'est pas de notre époque, où la course au mandat électif groupe un tas de financiers, de politiciards avides d'honneurs et d'argent !

La proposition de loi sur les incompatibilités parlementaires peut être votée, elle ne sera pas appliquée.

En vérité, cette proposition est incompatible avec les intérêts des parlementaires !

LOUIS BONNET.

Compatriote

Notre excellent compatriote M. Carbit, ancien principal clerc d'avoué à Cahors, est nommé juge de paix de Rieupeyroux et de la Salvétat (Aveyron).

Nos félicitations.

Nouveau docteur

Notre jeune compatriote M. Jean Delpoit, ancien élève du lycée Gambetta, a soutenu avec succès sa thèse de doctorat en médecine devant la Faculté de Toulouse. Le jeune docteur a obtenu la mention très bien.

Nos félicitations et nos vœux de bienvenue au jeune docteur qui va venir, très prochainement, s'installer à Cahors.

Aux Cadets du Quercy

Rompant avec la tradition qui veut qu'annuellement les Sociétés lottoises organisent un banquet précédé d'un bal et d'un concert de nuit, le sympathique Président des « Cadets du Quercy », M. Louis Caniac, a inauguré dimanche une nouvelle formule : faire suivre la matinée-concert d'un dîner amical. Le motus que l'on en puisse dire, c'est que ce projet a réussi pleinement.

La plus franche gaîté n'a cessé de régner durant tout le repas la fin duquel M. Caniac a porté à la santé de tous les convives un toast très applaudi.

Après le dîner, un concert très goûté, et un bal très animé eurent lieu.

Le 3 mars, a eu lieu, dans la salle des Sociétés Savantes, une matinée organisée par les « Cadets du Quercy » au cours de laquelle furent applaudis d'excellents artistes, MM. Dollé, Dardenne, Vergines, Séverac, Polo, Mlle de Lacam, Mme Magadur, et le maître de danse, M. Pinaud, ancien professeur de gymnastique du lycée de Cahors.

Cette matinée fut suivie d'un bal très animé.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Louis Baron, vice-président du Conseil de Préfecture de l'Hérault, décédé à Montpellier, à l'âge de 56 ans.

M. Louis Baron avait été pendant plusieurs mois Secrétaire général du Lot, où il n'avait laissé que de vives sympathies.

Nous adressons à Mme Baron, à la famille, nos bien sincères condoléances.

Conférence-Concert

Samedi soir, 10 mars, avait lieu, à la Salle des Petits Carmes, la conférence-concert sur *l'Atlantide*, si fiévreusement attendue. Salle comble : le public intellectuel de notre ville s'y était donné rendez-vous. Dirigé avec maestria par son chef si dévoué, M. Barreau, l'orchestre avec ses précieux auxiliaires, les jeunes violons du Lycée, ouvra la séance par le « Prélude de Werther », chaleureusement applaudi. Puis, M. Chéry présente à l'auditoire le conférencier toulousain, secrétaire de la revue provinciale de littérature et d'art : « Feuilles aux Vents » : M. Yves Périssé. Pendant une heure trop rapidement écoulée, le conférencier tiendra ses auditeurs suspendus à ses lèvres ; sa distinction, sa parole châtiée, sans préciosité, sa pensée claire précise la vie et le caractère de P. Benoit, le génie du roman, tout nous charme : exposition, commentaires, inventaire de l'œuvre.

Je ne puis analyser ici cette conférence, ce serait trop court, donc incomplet ; il faut l'avoir entendue et je me bornerai à rendre hommage au talent du conférencier et à le remercier de nous avoir éclairé sur le sens du roman. Comme nous l'a dit si spirituellement M. Périssé, P. Benoit a su ce qu'il écrivait, sachant pour qui il écrivait, pour les dames, dans les salons, concurremment avec les procès fameux, ayant été accusé de plagiat, ont contribué à donner à son auteur « l'incroyable succès ». Avec quelle facilité, M. Périssé nous a-t-il révélés les multiples symboles du roman que la majorité des lectrices et lecteurs ignorent et avec quelle surprise nous avons vu dans Anthina autre chose que la courtisane lascive, mais la femme ayant pour mission, et se faisant un devoir de venger toutes les femmes trahies par leurs maris ou leurs amants et dont l'antiquité nous offre une liste respectable. Après un sujet si magistralement traité, on peut lire *l'Atlantide* et l'on comprendra ; et, si on l'avait lu, on verrait la vérité, grâce au talent de M. Périssé que nous avons applaudi avec la plus grande joie. Nous le remercions d'avoir répondu à l'appel qui lui avait été fait.

Voici maintenant le concert ! M. Chéry présente successivement les trois artistes qui, à titre purement gracieux, offrent leur collaboration à ces séances littéraires et musicales : Mme Faletti, harpiste distinguée, élève de Mme Tasse Spencer, professeur au Conservatoire de Paris ; Mlle Palame, notre compatriote, lauréate du Conservatoire de Toulouse, et M. Belmon, un quercinois, ancien élève du Lycée et dont M. Chéry a rappelé leur rencontre dans la boue glorieuse des tranchées de Champagne.

C'est pour la première fois, à Cahors, que nous entendons pincer de la harpe et sur un instrument de pareille envergure, harpe chromatique, à double jeu de cordes, harpe Pleyel. Accompagnés, soit par les autres artistes, soit par nous-mêmes, nous allons à faire l'éloge, nous en rendrons compte, soit par Mlle Gourcerol qui, dans toute cette audition, a prouvé sa virtuosité et son dévouement, ou par M. Barreau, dont l'archer répond aux vibrations de l'artiste, Mme Faletti n'a pas déçu notre attente ! En la présentant au public, M. Chéry, rappelait que, aux sons de la harpe primitive d'Orphée, à la recherche d'Eurydice, « les chênes émus s'inclinaient dans les airs ». En entendant Mme Faletti pincer ses cordes avec grâce et vigueur, soit dans son « Andante Religioso », « Zig-zag », « Romance parlée » ou son « Prélude-Valse », elle nous a ravies, enchantées ; nous lui adressons nos plus sincères félicitations !

Que dire de Mlle Palame, dans sa gracieuse modestie, mais dont nous connaissons déjà la voix sonore et mélodieuse à la fois ? N'était-ce pas un t.bleau charmant de la voir et de l'entendre chanter accompagnée par Mme Faletti ? On se serait cru aux temps antiques, transporté dans un de ces sites de la Grèce cissipie, quand elle nous a interprété le « Mariage de Schuman ». Le public ne lui a pas ménagé ses applaudissements et nous les lui renouvelons de notre modeste plume.

On ne soupçonnait pas à Cahors le talent de M. Belmon ; samedi il a été fêté à la Salle des Carmes. « Roi d'Ys » chanson du 18^e siècle, « La Tosca » chanson provinciale, « Fortunio », « La Vie est un Réve », autant de triomphes dont il peut être fier. Merci ! Mais pourquoi vous déesse-vous laissé ignorer dans notre petite capitale ? — Conclusion : Belle matinée éducatrice, instructive de l'esprit, du cœur et de l'intelligence ! Aux organisateurs de ces distractions saines et élevées, nous adressons l'expression de notre reconnaissance.

Question au ministre de l'Instruction publique

M. le prince Joachim Murat, député, demande à M. le ministre de l'Instruction publique si une institutrice laïque peut, dans une église ou temple, faire partie d'un chœur de chanteuses, et si la loi du 30 août 1886, qui accorde toute liberté religieuse aux membres de l'enseignement de l'Etat, peut être interprétée comme leur donnant droit à exercer une fonction dans l'exercice d'un culte.

Réponse. — L'article 23 de la loi du 30 octobre 1886 interdit expressément aux instituteurs et institutrices publiques « tout emploi rémunéré ou gratuit dans les services des cultes ».

La libération de la classe 1921

M. Maginot, ministre de la guerre, vient d'adresser aux autorités militaires une circulaire relative au maintien temporaire sous les drapeaux de la classe 1921 et à sa libération. Voici le texte de ce document, dont les grandes lignes sont déjà connues.

Les militaires de la classe 1921 seront maintenus temporairement sous les drapeaux et libérés, sauf événement imprévu, aux dates ci-après :

1. A la date du 25 avril ;
2. A la date du 15 mai ;
3. A la date du 30 mai ; le reste du contingent.

A) Les militaires provenant des régions libérées ;

B) Les militaires ayant servi aux théâtres des opérations extérieures (Levant, Maroc, Constantinople), dans les territoires du sud de l'Algérie, en Haute-Silésie, sur le territoire de Memel ;

A) Les militaires se trouvant dans des situations de famille intéressantes : soutiens indispensables de famille, mariés avec ou sans enfants, militaires ayant eu un père ou deux frères tués ou morts de maladie comme mobilisés au cours des hostilités ou dont le père a été réformé avec 50 0/0 d'invalidité ; militaires ayant eu un frère tué ou mort en service (pendant les hostilités) ou depuis le 24 octobre 1919 ;

B) Les militaires âgés des fils d'une famille de cinq enfants au moins ;

3. A la date du 30 mai : le reste du contingent.

Affectations de la classe 1923

D'après le décret du 12 janvier 1923, l'affectation des jeunes soldats est basée : sur la situation de famille envisagée au triple point de vue des charges, de la composition et des épreuves subies pendant la guerre ; sur les titres acquis par les jeunes gens soit à la suite d'une préparation militaire, soit à la suite de l'exercice d'une spécialité professionnelle nettement définie, contrôlée et répondant aux besoins de l'armée.

Le décret précité, prescrit au Commandant de Recrutement de dresser une liste unique sur laquelle les jeunes gens sont inscrits dans l'ordre suivant :

- 1^o Mariés ou veufs avec enfant ;
- 2^o Premier dixième des C. P. S. M. ;
- 3^o Tous les autres jeunes gens rangés d'après le nombre de leurs frères ou sœurs vivants (les frères morts pour la France comptant comme vivants).

A égalité de frères ou sœurs vivants on inscrit d'abord :

- a) Ceux dont le père est mort pour la France ou réformé avec 50 0/0 d'invalidité ;
- b) Les « C. P. S. M. » sur s ceux du 1^{er} dixième ;
- c) Les soutiens de famille classés ;
- d) Les autres jeunes gens.

Les catégories a, c, d, d'après la date de naissance (les plus âgés les premiers).

La catégorie b, d'après le nombre de points.

Les jeunes gens classés en tête de la liste, sont affectés dans l'arme déterminée par le Commandant de Recrutement, compte tenu de l'aptitude physique et des titres ci-dessus, aux corps les plus rapprochés et ainsi de suite, de proche en proche, jusqu'aux derniers qui se trouvent affectés aux corps les plus éloignés.

Ainsi l'affectation des recrues constitue un travail mathématique et d'ensemble, dans lequel entrent uniquement, à l'exclusion de toute autre considération, les éléments détaillés plus haut que les intéressés font connaître au Commandant de Recrutement, le jour du conseil de révision et qu'ils confirment dans les huit jours qui suivent au moyen d'une pièce légalisée.

C. P. S. M.

Les examens consacrant la préparation militaire de la jeunesse auront lieu à Cahors les samedi 17 et dimanche 18 mars. Les candidats se rassembleront sans autre avis, le 17 mars à 7 heures du matin au poste de la caserne Bessières. Les épreuves commenceront aussitôt.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'officier subdivisionnaire d'I. E. P., caserne Bessières, à Cahors.

La Mi-Carême

La Mi-Carême a été fêtée à Cahors, dimanche. Hélas ! bien que le temps fût à peu près favorable, elle n'a pas été fêtée brillamment.

Quelques travestis ont déambulé sur les Boulevards durant la journée. Aucune originalité : des pierrots, des dominos bien défraîchis, et d'autres « masques » encore plus défraîchis.

Néanmoins, tous s'amuseront bien : ils « laboureront » le Boulevard, consciencieusement.

Le soir, les bals qui avaient lieu furent très animés.

Présidence de M. le Dr Bergougnoux
Prénoms séance : MM. Gervais Nicolai et Charles Conquet, nouveaux membres.
MM. Julien Valat et Eugène Grangé...

Retraites ouvrières et paysannes
NOTE IMPORTANTE
Le ministre du Travail, consulté fréquemment par des chefs d'établissements industriels et commerciaux...

Procès-verbaux
A la suite des plaintes continuelles portées contre les cyclistes qui s'entêtent à circuler sur les Allées Fénelon, M. le Commissaire de police a décidé d'établir une surveillance.

Destruction des mauvaises herbes
Des essais de destruction des mauvaises herbes dans les champs de céréales, avec l'acide sulfurique dilué, auront lieu le jeudi 15 mars...

On demande une bonne à tout faire
S'adresser : 16, avenue de Toulouse, à Saint-Georges, CAHORS

L'inventeur du téléphone

La Revue du Rhin et de la Moselle nous rappelle que l'inventeur du téléphone, Charles Bourseul, avait des attaches lorraines...

Erection du monument Bourseul
Liste des souscripteurs
Union Amicale et Philanthropique des Enfants de l'arrondissement de Figeac...

Table with 2 columns: Name and Amount. Lists subscribers for the Bourseul monument, including Union Amicale, Société Inspection Rapide, etc.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADOURCIEN
Nous devons à notre cher public cadourcien des multiples excuses. Voilà, en effet, deux dimanches consécutifs que les équipes vistesues, retenues par les championnats, désertent notre stade...

Fleur de Béarn
Vendredi 16 mars, à 8 h. 1/2, sous le haut patronage de M. Bérard, ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts...

Albas
Concession ministérielle. — M. le ministre de l'Agriculture a fait don au centre post-scolaire d'enseignement agricole d'Albas de trois appareils : Un alambic Salleron, un ébullioscope Levesque et un calcimètre.

Cazals
Trouvaillie. — M. Pouly, négociant à Cazals, a trouvé sur son comptoir un paquet renfermant une certaine somme et qu'un client distrairait à son insu.

Soturac
La Vaillante. — Un grand nombre de membres de notre société sportive « La Vaillante » étant victimes de l'épidémie de grippe qui sévit dans notre commune...

Figeac
Tribunal correctionnel. — Une seule affaire a été appelée à l'audience de samedi, M. et C. prévenus de vagabondage, ont été acquittés.

Capdenac-le-Haut
Naissance. — On nous annonce la naissance d'une petite fille de M. François Tourille, propriétaire à Trapy (Lot), et de Mme J. Tourille, qui est la fille de M. J. Dois, le sympathique notaire de Tour-de-Faure.

Gourdon
La Grappe du Quercy. — Les originaires de l'arrondissement de Gourdon, à Paris, donneront, le dimanche 18 mars, à 14 h., dans les salons du Palais des Fêtes de Paris, 8, rue aux Ours (entrée : 199, rue Saint-Martin), leur 5^e fête de l'année.

Prix d'entrée pour les Grappistes et leurs invités 2 fr. (tous droits compris).
Tous à la Grappe, le 18 mars.
Le secrétaire : R. LABRUNIE.

REMERCIEMENTS
Monsieur et Madame TAULE et leur fille, Madame Veuve MONTAUDIÉ et ses enfants : Monsieur et Madame Gustave MONTAUDIÉ et leur fille, Madame Veuve BRUN ; Monsieur et Madame Antonin CUBAYNES et leurs enfants remercient dans un sincère et affectueux langage toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie...

Jean MONTAUDIÉ
Cantonnier à la mairie
DÉPÊCHES
Paris, 11 h. 30.

DANS LA RUHR
Le plan de la France
De Bruxelles : Ce matin, avant le départ de M. Poincaré pour Paris, une personnalité qui prit part aux négociations a déclaré que notre plan est maintenant bien arrêté : nous ferons ce que l'Allemagne a fait après la guerre de 1870, savoir l'évacuation par étapes, au fur et à mesure de l'exécution par l'Allemagne de ses obligations de réparations.

La France se défendra
D'Essen : L'autorité militaire française a fait savoir qu'en cas de nouvelles attaques le premier bourgmestre de Ruer, arrêté comme otage, serait immédiatement fusillé.

Les ouvriers de la Ruhr
De Düsseldorf : Le Congrès des Conseils d'exploitation, tenu avant-hier à Essen, a décidé la formation de centures ouvrières pour lutter contre la réaction dans toutes les villes importantes de la Ruhr.

Incidents à Barcelone
De Madrid : Des incidents d'une certaine gravité se seraient produits hier à Barcelone entre les forces de la police et un groupe de syndicalistes.

LA PHOSPHODE GARNAL
Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 40 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

Phosphates agricoles de la Somme
pour Prairies, Vignes, Cultures maraîchères, etc.
Dosage 18 % acide phosphorique
19 fr. les 100 kilos
Boulangerie Séval, rue Nationale

Une recette utile

Faites vous-mêmes un litre de bon vin fortifiant avec la Quintonine, il suffit de verser un flacon de Quintonine dans un litre de vin rouge pour obtenir instantanément le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et les os, et pour guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'épuisement, la lassitude, l'anémie et la neurasthénie.

Etude de M^e TOUZET
AVOUE A AURILLAC
9, place du Palais de Justice
A VENDRE
Au tribunal d'Aurillac
Le 21 Mars 1923, à 2 heures
Un Corps de Domaine
situé au lieu et dans les dépendances de LAYAL, commune de Montvers (Cantal), dépendant de la succession de la dame FALRET, veuve IMBERT. Entrée en jouissance immédiate. Un seul lot.

FONDS DE RESTAURANT
A VENDRE
S'adresser au Bureau du Journal

AVIS

La LABORIEUSE, place de la Halle
Tous les jours arrivages de poissons de mer et coquillages
PRIX MODÉRÉS
Publication de Changement d'Associés
Suivant acte sous seings privés, passé à Cahors, le 16 février 1923, enregistré le 10 mars 1923, et dont deux originaux ont été déposés le 12 mars 1923, l'un au greffe du Tribunal de commerce de Cahors et l'autre au greffe de la Justice de Paix du Canton sud de Cahors, Madame Hermine BOUTON, veuve de Monsieur Germain HENRAS, négociant, demeurant à Cahors, a déclaré, à la suite du décès de son mari survenu le 24 novembre 1921, user de la faculté qui lui a été réservée de continuer avec Monsieur René HENRAS, son fils, associé survivant, jusqu'à l'expiration de sa durée, aux mêmes conditions que son mari, en effectuant un apport de douze mille cinq cents francs.

A la Samaritaine CAHORS
Jean SÉGUÉLA
5, rue Georges Clemenceau et Place Galdemar
GRAND CHOIX DE TAILLEURS
pour Dames et Jeunes Filles, blouses, robes
TISSUS HAUTE NOUVEAUTE, SOIERIES, etc.

Automobilistes
Dans votre intérêt et avant de traiter
Voyez, et essayez
La 6 et 10 HP. RENAULT
LE GRAND SUCCÈS DU SALON
FAUGE, 49, boulevard Gambetta, CAHORS
Imp. COUÉSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

L'Affaire Froideville
PAR
André THEURIET
de l'Académie Française
DEUXIEME PARTIE
VI
— Mon petit, s'écria gaiement le journaliste, dès que le maître d'hôtel se fut éclipé, dominant, lisez les deux pièces d'éloquence que voici et vous verrez que j'ai dûment gagné le dîner que vous allez m'offrir.

lirons au dessert ; ce sera bien plus amusant !
Il jeta un coup d'œil sur le menu ; Lafont avait bien ordonné les choses : potage bisque, crevettes, truite sauce verte, perdreaux rôtis, écrevisses en buisson et bombe à l'ananas ; bourguel comme vin ordinaire, château-Yquem comme vin d'extra. La Fresnais, magnifique jusqu'au bout, y ajouta encore une bouteille de corton et de champagne. Son intention était de griser noblement son convive et de lui faire oublier ainsi l'importante question de la restitution des lettres. Pour arriver à ce résultat, il procéda avec une habileté et un art au-dessus de tout éloge.

ponts, regagna en hâte la modeste chambre qu'il occupait rue Saint-André-des-Arts et s'occupa, tout d'abord, de déchiffrer les deux lettres de Dubrac. Un sourire de satisfaction courut sur ses lèvres minces, dès qu'il eut achevé cette intéressante lecture.
— Ces deux chiffons de papier me coûtent six louis, se dit-il, mais, vrai ! j'en ai pour mon argent !
Il s'arma d'une paire de ciseaux, prit un vieux journal et y découpa adroitement des lettres en nombre suffisant pour former un alphabet, puis à l'aide de ces caractères d'imprimerie minutieusement collés sur une feuille de papier blanc, il composa le billet suivant :
« On communique au ministre deux autographes intimes de M. Dubrac, chef de bureau, Son Excellence verra à quelles galantes occupations cet agent consacre ses heures d'audience. Nota : La demoiselle est mineure et fille d'un ancien commis. »
La Fresnais, en homme de précaution, s'était procuré à l'avance une enveloppe imprimée, à l'adresse du ministre, et portant à l'un des angles le mot : « personnelle ». Il y inséra son billet, ainsi que les deux épitres de Dubrac, ferma l'enveloppe à la gomme et alla jeter le tout à la boîte de l'hôtel des Postes.

tre avait reçu la veille, par l'entremise du comte d'Entrevernes, une note émanant de l'Impératrice et appelant son attention sur M. Perceval, « un agent très méritant, dont on verrait avec plaisir, aux Tuileries, la nomination au poste de sous-directeur ». Son Excellence était fort embarrassée ; aussi la lecture de cette dénonciation anonyme lui causa-t-elle plus de surprise que de déplaisir. Les lettres communiquées étaient simplement signées : Anatole D., mais l'écriture de Dubrac était connue au ministère et, d'ailleurs, ces épitres amoureuses contenaient des détails tellement circonstanciés qu'il était impossible de leur dénier un caractère authentique.
Le ministre fit appeler le secrétaire général et lui mit en main les pièces délictueuses :
— Mon cher, s'écria-t-il en jouant l'indignation, voilà les gens que vous recommandez pour un poste de confiance ! Heureusement que rien n'est officiel encore. Donnez des ordres immédiats pour qu'on ajourne l'expédition de l'arrêté et venez ensuite conférer avec moi.

chex elle, lorsqu'il lui rendrait visite. Il savait déjà, par les renseignements de l'agence, que Somberton s'absentait chaque jour après son déjeuner et consacrait son après-midi à des courses d'affaires. Il quitta la sortie quotidienne du bonhomme et, quand il l'eut vu cheminer sous les marronniers du Luxembourg, il se hâta de monter chez Mlle Somberton.
Ce fut Thérèse qui accourut à son coup de sonnette. A la vue du comte, la jeune fille ne put réprimer un mouvement d'irritation. Un éclair de méfiance passa dans ses yeux et, tenant la porte entre-bâillée, de façon à la fermer le plus vite possible au nez de ce désagréable visiteur, elle dit d'une voix brève :
— Mon père n'est pas à la maison, monsieur.
— Je le sais, mademoiselle, répondit M. d'Entrevernes de son ton le plus aimable, en redoublant de façons courtoises ; mais ce n'est pas à monsieur votre père, c'est à vous que je désire avoir l'honneur de parler.

l'introduisit dans la petite pièce qui lui servait à la fois de salon et d'atelier, et lui désigna un siège.
— Je vous écoute, monsieur, reprit-elle, après que M. d'Entrevernes eut d'un geste refusé le fauteuil qui lui était offert.
— Mademoiselle, commença-t-il, j'ai eu le plaisir de rencontrer chez vous un jeune rédacteur attaché au ministère, qui se nomme Jacques Marly, si j'ai bonne mémoire.
— Au nom de Jacques, Thérèse tressaillit malgré elle, et sa physionomie prit une expression anxieuse qui n'échappa point à son interlocuteur.
— Oui, monsieur, répondit-elle d'une voix moins ferme, M. Marly est notre ami.
— Et il s'occupe activement de vos affaires, n'est-ce pas ?
— Oui, monsieur, il a bien voulu nous donner quelques conseils.
— Et comme il est votre ami, poursuivit le comte, vous vous intéressez à lui ?
— Pardon, monsieur, interrompit Thérèse, inquiète à la fois et blessée de cette sorte d'interrogatoire, je ne m'explique pas le motif de toutes ces questions.
— Attendez, répliqua M. d'Entrevernes avec la même imperturbable politesse, il m'est indispensable de savoir si vous portez quelque intérêt à ce jeune homme, car, au cas de la négative, je n'aurais qu'à vous présenter mes excuses et à me retirer.